

6 Juillet 2000 (20H30 – 22H30),  
Mairie de Trévières

---

*Réf/Conseil/6 juillet 2000/CO.06.07.00.a.doc*

Etaient présents :

Bureau : Michel HENRY (COLOMBIERES), Jean Pierre RICHARD (TREVIERES), Jacques LEMAITRE (MOSLES), Raymond BIRABENT (STE HONORINE DES PERTES), Michel LAMY (FORMIGNY), Alain RENAULT (TREVIERES),

Titulaires : Jean Pierre MARIE (AIGNERVILLE), Jean Pierre COUPRY et André RUIZ (BLAY), Daniel PAIN (BRICQUEVILLE), Albert PHILIPPE (COLOMBIERES), Patrick THOMINES (COLLEVILLE/MER), Pierre LEFEVRE (MANDEVILLE EN BESSIN), Jean LEFEVRE (MOSLES), Alzire MEZEL (RUBERCY), Michel MALLET (STE HONORINE DES PERTES), Jean MARTIN (ST LAURENT/MER), Bernard ENEE (SURRAIN), Jean OLARD (VIERVILLE/MER), Christian COMPAGNE et Alain POTIRON (TREVIERES).

Suppléants : Danielle CHARTON (BLAY), Pierre LAPERSONNE (BRICQUEVILLE), Sandrine LEFRANCOIS (COLLEVILLE/MER), Yves PICANT (ECRAMMEVILLE), Jean THOMAS et Bernard MARCIENNE (FORMIGNY), Monique CURE (LOUVIERES), Jean Pierre LAHAYE (MANDEVILLE EN BESSIN), Georges TRONCON (MOSLES), Marcel DUFOUR et Marie-Aimée LE SOUEZEC (STE HONORINE DES PERTES), Henri LE ROY (SURRAIN), Didier AUBERT, Michel FUSEE et Jean LENAULT (TREVIERES), Daniel LARONCHE (VIERVILLE/MER),

Etaient excusés :

Jean Marie OXEANT (VIERVILLE/MER), Roger MEZEL (ECRAMMEVILLE), Marcelle OLARD (LOUVIERES), Régine ANQUETIL (FORMIGNY), Michel POUSSIER (MANDEVILLE EN BESSIN), Véronique MADOUASSE (AIGNERVILLE), Louis PEPIN (MOSLES), Daniel DERMILLY (ST LAURENT/MER), Andrée LEROUTIER (TREVIERES), Benoît AIMABLE (SURRAIN), Alain ROGER (BLAY), Etienne DE MAUPEOU (COLOMBIERES), Marie-José COSTREL DE CORAINVILLE (COLOMBIERES), Auguste LEBARRIER (MANDEVILLE EN BESSIN), Serge GROULT (RUBERCY), Jacques HELEINE (VIERVILLE/MER).

Secrétaire : Géraldine BEHUE

Le procès verbal de la séance précédente est adopté.

M. HENRY ouvre la séance et expose l'ordre du jour :

1. Le point sur les actions en cours,
2. Compte rendus des Commissions,
3. Vote sur le projet de révision des statuts,
4. Questions diverses.

## **1. Le point sur les actions en cours**

M. HENRY fait le point sur l'action réalisée par la Communauté de Communes depuis le 25 janvier 2000, au regard de ses objectifs qui sont les suivants :

- Travailler dans un esprit de Communauté et de démocratie,
- Mettre en place un outil de gestion efficace,
- Réfléchir et mener des projets.

### **Un esprit de Communauté et de démocratie :**

Dans une volonté de démocratie et de transparence, la législation impose :

Aux délégués de rendre compte au moins deux fois par an à leur Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes,

Au Président d'adresser un rapport d'activité et le compte administratif de la Communauté de Communes chaque année, pour présentation en séance publique du Conseil Municipal.

## Mise en place d'un outil de gestion

Le souci premier de l'intercommunalité était de mettre en place un outil de gestion efficace et viable. Aussi, afin d'organiser cette coopération entre communes, il a fallu acquérir un bureau, du mobilier, du matériel informatique. Il a été nécessaire également de recruter des agents pour assurer la gestion des compétences transférées (écoles, voirie, centre de loisirs), ainsi que des projets à venir de la Communauté de Communes. Et cela n'a pas été sans difficultés ; le budget 2000, comme tout premier budget, n'est pas sans failles et les statuts devront être rectifiés.

Aujourd'hui, l'objectif semble acquis et la Communauté de Communes peut se lancer à présent dans des projets.

## Réflexion sur les projets

La réflexion sur les projets à réaliser par la Communauté de Communes débute donc et chacun est invité à exposer ses idées.

Quelques idées émergent déjà :

- Mettre en place un contrat de pôle intercommunal : projet global comprenant des actions dans différents domaines (économie, tourisme, urbanisme, culture et loisirs, logement), cofinancé par le Conseil Régional (30%) et tout autre partenaire, en fonction des projets<sup>1</sup>.
- Réaliser progressivement des installations autonomes d'assainissement sur le territoire (obligatoire en 2006),
- Adopter un programme annuel d'activités sportives, culturelles et sociales pour tous les âges, avec l'aide de la CAF, de la DDJS et de la MSA.

La liste est ouverte et les suggestions sont attendues.

Mais, dans tous les cas, il est nécessaire de mener les actions en lien avec les autres structures intercommunales, et en particulier avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et le Pays du Bessin. Nos actions réciproques doivent se coordonner, chacun ayant un rôle précis à jouer. Le Pays a vocation à réaliser des études d'ensemble et la Communauté de Communes, en tant que maître d'ouvrage, s'appuiera sur les réflexions et travaux du Pays.

## 2. Compte rendus des Commissions

### **a) Commission 1 : Ecoles, Animations socio-culturelles**

⇒ *Président de la Commission : M. BIRABENT (Ste Honorine des Pertes).*

#### Centre de loisirs de Vierville sur Mer

Le centre de loisirs va fonctionner pendant huit semaines cet été. Les itinéraires du bus ont été distribués dans les Communes et de nombreux enfants sont déjà inscrits (30 à 36 par semaine, pour une capacité maximale de 36). Une proposition de mise à disposition des locaux va être envoyée prochainement à la Commune de Vierville / Mer.

Divers équipements manquent encore (poste de téléphone, aspirateur...). Par ailleurs, des projets de développement émergent pour l'an prochain : rénovation et aménagement d'une troisième salle, etc.

#### Ecoles

*Ecole maternelle* : un Conseil d'école a eu lieu le 22 juin 2000. Différents travaux vont être effectués cette année : rideaux et porte pare-feux.

*Ecole primaire* : 152 enfants sont déjà inscrits pour la rentrée prochaine. Par ailleurs, le matériel informatique va être installé cet été, ainsi que des stores dans la salle informatique (sous réserve de facturation en 2001). Des travaux sont d'ores et déjà prévus pour l'année 2001 (rehaussement des portes des WC).

---

<sup>1</sup> Une fiche de présentation des Contrats de pôle est disponible au bureau de la Communauté de Communes, sur demande

La réflexion sur les classes mobiles du collège, menée en Commission, sera poursuivie à l'automne et une décision sera prise, au plus tard, pour la fin de l'année 2000.

M. HENRY précise que le budget 2001 séparera, dans la mesure du possible, ce qui relève de l'école maternelle de ce qui est dévolu à l'école primaire.

Prochaine réunion de la Commission : jeudi 7 septembre 2000, à 20H30, à la Mairie de Ste Honorine des Pertes.

### **b) Commission 2 : Voirie**

⇒ *Président de la Commission : M. LEMAITRE (Mosles), représenté par M. HENRY*

Un inventaire précis des chemins ruraux revêtus doit être fait d'ici au 15 septembre. Pour cela, les Communes se sont regroupées par 3 :

- Ste Honorine des Pertes, Colleville / Mer et Surrain,
- Rubercy, Mandeville en Bessin et Trévières,
- Aignerville, Ecrammeville et Formigny,
- Vierville / Mer, Louvières et St Laurent / Mer,
- Colombières, Bricqueville et Blay.

En outre, un cycle triennal va être mis en place, un plafond de dépenses sera étudié.

Dès que les chemins ruraux revêtus seront mesurés, la part de travaux revenant à chaque Commune pourra être fixée. Le budget 'Voirie 2001' doit être prêt pour décembre 2000, afin d'éviter des travaux tardifs, comme c'est le cas pour cette année.

### **c) Commission 3 : Aménagement de l'espace, Développement économique, Finances et Habitat**

⇒ *Président de la Commission : M. RICHARD (Trévières)*

Une OPAH va être réalisée sur le canton de Trévières, en liaison avec le syndicat intercommunal présidé par M. LETOURNEUR. La Communauté de Communes représentera les 16 Communes adhérentes.

3 organismes ont répondu à l'appel d'offres lancé pour cette démarche : Habitat et Développement 14, l'ARIM des Pays Normands et le CDHAT de la Manche. Compte tenu de l'équivalence des prestations proposées, le choix s'est fait sur les prix demandés et le moins disant est le CDHAT (797 134 F TTC).

Dès lors, l'étude pré-opérationnelle va être lancée jusqu'à fin 2000, l'animation et le suivi à partir de 2001.

### **d) Commission 4 : Tourisme, Environnement et Cadre de vie.**

⇒ *Président de la Commission : M. OXEANT (Vierville / Mer), représenté par M. HENRY*

Un état des lieux touristique a été réalisé par les délégués des Communes représentées (POS, éléments touristiques, hébergement, commerce et artisanat, attentes et projets communaux). Il sera complété au cours de l'été auprès des autres municipalités.

Des projets commencent à émerger sur le court et le long terme :

*A court terme*

- Mise en place d'un point d'information touristique au niveau du cimetière américain de Colleville / Mer (1.2 million de visiteurs par an), selon l'accord du superintendant,
- Réunion des professionnels du tourisme à l'automne, pour connaître leurs attentes et celles de leurs clients.

*A plus long terme*

- Un équipement à vocation sportive et/ou culturelle et de loisirs.

### 3. Vote sur le projet de révision des statuts

M. HENRY commente le projet de révision des statuts.

Il détaille plus particulièrement le chapitre consacré à la voirie. Celui-ci stipule, en effet, une décomposition en deux blocs des travaux de voirie :

- A titre principal, les travaux d'entretien des voies communales et des chemins ruraux revêtus,
- A titre secondaire, des aménagements de chaussées, parkings et trottoirs.

Prenons l'exemple d'une Commune qui disposerait d'un droit annuel de travaux de 100 000 F. Celle-ci peut décider de réaliser pour 80 000 F de travaux sur les voies proprement dites. Puis, pour les 20 000 F restant, elle peut, soit les garder pour l'année suivante (dans le cadre du cycle triennal de travaux), soit demander des travaux de chaussées, parkings ou trottoirs.

Des voix s'élevant contre le projet de nouvelle dénomination de la Communauté de Communes (sans référence au canton), un vote est effectué :

Votants : 26

Voix 'Pour' : 24

Voix 'Contre' : 2

Il s'agira donc désormais de la « Communauté de Communes de Trévières ».

#### ■ **Les nouveaux statuts sont adoptés par le Conseil communautaire à l'unanimité.**

Dès lors, ils vont être envoyés à la Sous Préfecture, puis, à leur retour, ils iront en mairies pour délibération en conseil municipal. La délibération doit avoir lieu sous 3 mois. Au delà et à défaut de réponse, la décision est considérée comme acquise.

### 4. Questions diverses

**Personnel des écoles** : Celui-ci, mis à disposition par la Commune de Trévières jusqu'au 31 août 2000, sera transféré au 1<sup>er</sup> septembre 2000 : cela concerne 6 personnes. Au 1<sup>er</sup> octobre, la Communauté de Communes intégrera également une personne en CES (à renouveler).

**Secrétariat** : le contrat de Mme BEZANCON est prolongé à compter du 15 septembre 2000, à raison de 5 heures par semaine, comme titulaire.

**Centre de loisirs** : Mathilde ELISSALDE, Directrice de la structure, est nommée régisseur du centre ; elle est autorisée à recueillir les participations des familles et à les porter à la perception.

**Mairies équipées en matériel informatique** : toutes les Communes sont équipées en matériel informatique, à l'exception de Mandeville et Rubercy.